



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 79550

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'échec scolaire dans notre pays. Il désire connaître ses intentions afin de mieux lutter contre cet échec scolaire.

Texte de la réponse

Le ministre a pris la pleine mesure de la situation de grande difficulté scolaire dans laquelle se trouvent certains élèves. La lutte contre l'échec scolaire constitue un des objectifs prioritaires du ministère de l'éducation nationale. C'est pourquoi l'école primaire a fait l'objet d'une profonde réforme. De nouveaux programmes, recentrés sur les enseignements fondamentaux, sont entrés en application à la rentrée scolaire 2008-2009, et des procédures d'évaluation Nationales des acquis des élèves ont été mises en oeuvre. La réforme entreprise vise à ce que chaque élève en difficulté reçoive une réponse adaptée à sa situation. L'aide personnalisée permet désormais aux enseignants de traiter eux-mêmes, en prolongement de la classe, certaines difficultés d'apprentissage qu'ils ne pouvaient auparavant prendre en charge efficacement. Si besoin, des aides spécialisées sont également mises en oeuvre. Les stages de remise à niveau en français et en mathématiques proposés aux élèves de CM1 et CM2 pendant les vacances scolaires constituent également une réponse au traitement de la difficulté scolaire, dans la perspective d'une meilleure réussite de tous les élèves à l'école primaire. De même, l'accompagnement éducatif dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire, en complément des dispositifs déjà existants, est systématiquement proposé aux familles des élèves rencontrant des difficultés, en particulier ceux relevant des réseaux ambition réussite. Un suivi de la mise en place de l'ensemble de ces éléments sur plusieurs années permettra plus sûrement d'évaluer l'impact de cette réforme sur l'amélioration de la réussite des élèves. Par ailleurs, en mai dernier, le ministre a présenté un plan pour prévenir l'illettrisme et susciter le goût de la lecture chez les élèves. Il a souligné la nécessité d'agir dès la maternelle, à l'âge où les enfants s'approprient le langage et découvrent l'écrit, et de travailler tout au long de la scolarité pour que la lecture soit perçue comme un plaisir. Il a souhaité que les familles, les personnels d'encadrement et les partenaires de l'école se mobilisent autour des enseignants et de leurs élèves. À cet effet, le 20 mai 2010, le ministre a rencontré les cent inspecteurs de l'éducation nationale en charge de la maternelle et leur a demandé de concentrer leur action sur la prévention de l'illettrisme. Le ministre a également demandé à chaque recteur d'académie de missionner auprès de lui un correspondant chargé de la prévention de l'illettrisme. Enfin, le livret personnel de compétences, récemment créé par arrêté, permettra un meilleur suivi des élèves pendant la durée de la scolarité obligatoire.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79550

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er juin 2010, page 5983

Réponse publiée le : 12 octobre 2010, page 11193